

- Démarche : Déclaration de représentation(s), dans un but lucratif, avec participation d'artistes amateurs
- Organisme : Direction générale de la création artistique (DGCA) | Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi | Département des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle du spectacle vivant et enregistré

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Cet espace vous permet de **déclarer en ligne une ou plusieurs représentations d'un spectacle en public dans un cadre lucratif faisant participer des artistes amateurs**. Les spectacles organisés dans un cadre non lucratif n'ont pas à être déclarés.

?? *Les **mineurs de moins de 16 ans** qui participent à un spectacle organisé **dans un cadre lucratif** ne sont pas compris dans le champ de la réglementation relative aux artistes amateurs. Ils sont soumis au droit du travail et doivent, à ce titre, être rémunérés et faire l'objet d'une autorisation individuelle préalable accordée par l'autorité administrative. La présente démarche ne fait pas office d'autorisation d'embauche d'artistes mineurs.* **??**

Public(s) éligible(s) : tout entrepreneur de spectacles vivants (structures de production, de diffusion et d'exploitation de lieux de spectacles) qui organise un spectacle faisant participer des artistes professionnels et des artistes amateurs (ex. : associations, communes, départements, régions, entreprises privées, entreprises publiques locales, EPCI à fiscalité propre, établissements publics / services de l'État, organismes de recherche).

Quel est le délai à respecter pour effectuer la démarche ? Cette déclaration doit être faite **au plus tard 2 mois avant la date de première représentation au public.** En cas de dépassement des plafonds de représentations, il est recommandé d'anticiper davantage la procédure.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.culture.gouv.fr/fr/catalogue-des-demarches-et-subsventions/declaration-renouvellement/declaration-de-representation-s-dans-un-but-lucratif-avec-participation-d-artistes-amateurs>.

Pour toute question sur la démarche, vous pouvez contacter le Département des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle du spectacle vivant et enregistré, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Dépôt de votre déclaration

Une fois votre déclaration déposée, vous ne pourrez plus la modifier sans y être invité.

Informations préliminaires : données personnelles

Déclaration de représentation(s), dans un but lucratif, avec participation d'artistes amateurs

Recueil des données personnelles par le ministère de la Culture

En remplissant le présent formulaire, vous consentez à ce que l'administration exploite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et effectuer des suivis statistiques.

Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel par le ministère de la Culture dans le cadre de cette démarche, vous pouvez télécharger le document ci-dessous :

Recueil des données personnelles par Démarches Simplifiées

Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel par le portail demarches-simplifiees.fr, rendez-vous à l'adresse : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/cgu#toc108111743> (CGU, article 6).

1. Identification de la structure

Précision

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre structure : dénomination, sigle, adresse du siège social, statut, nombre de salariés le cas échéant, numéro SIREN, numéro RNA le cas échéant.

Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.

Numéro de licence d'entrepreneur de spectacles vivants du déclarant

Le déclarant est l'entreprise de spectacles vivants qui organise le spectacle faisant intervenir des artistes amateurs dans un cadre lucratif.

Format : PLATESV-D-2022-12345678 ou PLATESV-R-12345678

Nombre total de représentations lucratives (avec ou sans amateur) organisées par la structure au cours des 12 mois précédant la date de première représentation du spectacle

La date de première représentation du spectacle est celle du spectacle qui fait l'objet de la présente déclaration.

Représentant légal de la structure

Civilité

Mme

M.

Prénom

Nom

Fonction

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Déclaration de représentation(s), dans un but lucratif, avec participation d'artistes amateurs

Personne à contacter (chargée du suivi du présent dossier)

La personne en charge du suivi du dossier est

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Le représentant légal de la structure

Une autre personne

Civilité

Mme

M.

Prénom

Nom

Fonction

Numéro de téléphone

Adresse électronique

2. Identification du spectacle

Nom du spectacle avec artistes amateurs

Discipline artistique pratiquée

Sélectionnez la discipline correspondant à l'activité dominante pratiquée pendant le spectacle.

Sélectionnez le choix "Spectacle pluridisciplinaire" s'il s'agit d'un spectacle au sein duquel se trouvent des artistes de plusieurs disciplines artistiques (chant, danse, comédie, acrobaties...) ce qui rend impossible la référence à une seule discipline dominante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Danse baroque et ancienne

Danse contemporaine

Danse Hip-hop

Danse néoclassique

Chanson

Jazz et musiques improvisées

Musique ancienne (médiévale et baroque)

Déclaration de représentation(s), dans un but lucratif, avec participation d'artistes amateurs

Musique contemporaine du XX^e et du XXI^eème siècle

Musique de répertoire classique et romantique

Musiques amplifiées (rock, hip hop, électro...)

Musiques traditionnelles et musiques du monde

Arts de la rue

Cirque

Marionnettes et théâtre d'objet

Théâtre

Spectacle pluridisciplinaire (artistes de plusieurs disciplines artistiques)

Nombre de représentations du spectacle prévues

Rappel

Cette déclaration doit être faite **au plus tard 2 mois avant la date de première représentation au public.** En cas de demande de dépassement des plafonds fixés par la législation sur les artistes amateurs, il est recommandé d'anticiper davantage votre télédéclaration.

-- Représentation(s) --

Date et heure de début de la représentation

Département du lieu de la représentation

Commune du lieu de la représentation

Précisions sur le lieu de la représentation

Nom de la salle, du théâtre...

Date et heure de début de la représentation

Département du lieu de la représentation

Commune du lieu de la représentation

Précisions sur le lieu de la représentation

Nom de la salle, du théâtre...

Date et heure de début de la représentation

Déclaration de représentation(s), dans un but lucratif, avec participation d'artistes amateurs

Département du lieu de la représentation

Commune du lieu de la représentation

Précisions sur le lieu de la représentation

Nom de la salle, du théâtre...

3. Artistes participant au spectacle

3.1. Artistes professionnels

Nombre d'artistes professionnels participant au spectacle

Information importante

Si aucun artiste professionnel ne participe au spectacle, ce dernier pourrait ne pas relever du cadre lucratif.

Nous vous conseillons de contacter le service d'aide à la présente déclaration (Département des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle du spectacle vivant et enregistré), dont les coordonnées figurent en bas de page.

3.2. Artistes amateurs

Il s'agit...

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- d'un groupement d'artistes amateurs constitué sous forme associative
- d'artiste(s) amateur(s) intervenant à titre individuel
- d'un groupement d'artistes amateurs + des artistes amateurs intervenant à titre individuel

Nom(s) du(des) groupement(s) d'artistes amateurs constitué(s) sous forme associative

Nombre d'artistes amateurs du(des) groupements participant au spectacle

Nombre total d'adhérents au(x) groupement(s)

Nombre d'artiste(s) amateur(s) intervenant à titre individuel

Artistes amateurs n'appartenant pas à un groupement, ou n'intervenant pas en tant que membre d'un groupement d'artistes amateurs.

Rappel

Lorsque le nombre d'artistes amateurs est supérieur à 50% de l'effectif global des emplois artistiques de votre structure, vous devez informer les instances représentatives du

Déclaration de représentation(s), dans un but lucratif, avec participation d'artistes amateurs personnel si vous en êtes dotées (par exemple : Comité social et économique / Délégué syndical).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Identification des artistes amateurs participant au spectacle

Ce fichier doit être déposé dans le même délai de 2 mois au plus tard avant la date de première représentation au public.

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet).

Rappel

La part de la recette des spectacles attribuée à l'artiste amateur ou au groupement d'artistes amateurs doit servir à financer ses frais liés aux activités pédagogiques et culturelles et, le cas échéant, ses frais engagés pour les représentations concernées.

Part de recette attribuée au(x) groupement(s) d'artistes amateurs, en % de la recette prévue

Saisissez un pourcentage (%) et non un montant

Part de recette attribuée au(x) artiste(s) amateur(s) individuel(s), en % de la recette prévue

Saisissez un pourcentage (%) et non un montant

4. Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Information finale

Information importante

Vous avez opté pour une démarche dématérialisée. La validation du formulaire vaut signature.

Dépôt de votre déclaration (rappel)

Une fois votre déclaration déposée, vous ne pourrez plus la modifier sans y être invité.